Project title: Strengthening access to justice for the most vulnerable groups, with particular emphasis on women and children, for improved social cohesion.

Donor: Peacebuilding Funds

Bénéficiaires Organisations des Nations Unies Bénéficiaires Organisations des Nations Unies : UN WOMEN, UNDP, UNICEF

Autres partenaires et bénéficiaires : Ministères de la justice, DAP, OPC, PNH, CNAL et organisation de la société civile

---

Objectif du projet :

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR RÉSULTAT

Résultat 1 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services d'aide juridique et judiciaire grâce à la mise en place du système national d'aide juridique, à des cliniques juridiques fixes et mobiles et au renforcement des organisations de la société civile

1. Le CNAL est effectif et les membres du Conseil d'administration, de la Direction Générale et des autres directions administratives, financières et techniques sont officiellement installés. La mise en place effective de la CNAL est une avancée majeure dans la fourniture des services juridiques aux populations vulnérables, car il appartient à la CNAL de multiplier les bureaux d'assistance juridique dans les dix-huit juridictions judiciaires du pays. Deux (2) des trois (3) bureaux d'assistance juridique sont en train de fournir des services gratuits aux personnes vulnérables aux Cayes et à Petit-Goâve.
2. Ces modules de formation ont été conçus sur la protection de l'enfance, la législation nationale et internationale applicable aux mineurs délinquants, la procédure prévue dans toutes les phases (de l'arrestation, du procès à la réadaptation du mineur). 64 avocats ont reçu plus de 20 heures de formation sur les thèmes indiqués dans les modules en partenariat avec l'École de justice et les juges pour enfants.

- Les efforts de plaidoyer et de lobbying tenus entre autres par ONU Femmes dans le cadre de ce projet ont grandement contribué à la nomination d'une femme à la direction générale du CNAL (web links : https://lefacteurhaiti.com/2021/02/05/haiti-gouvernance-nouvelles-nominations-au-sein-de-ladministration-publique/). En effet, les exigences de la loi sur l'assistance légale ne favorisaient pas essentiellement la nomination d'une femme au conseil d'administration ; ce qui justifie l'absence de femmes lors de la nomination, par décret présidentiel, du conseil d'administration du CNAL en 2020 dernier. À la suite de la publication de ces nominations, une note d'analyse de la loi sur l'assistance légale a été communiquée par ONU Femmes à l'OPC, occupant la vice-présidence du CNAL, adressant les préoccupations à cet égard et justifiant la nécessité d'avoir une présence féminine dans la direction du CNAL en application de l'article 17.1 de la constitution sur le quota de 30% de femmes dans l'administration publique. Ceci constitue une belle réussite pour le projet qui, à travers son activité 1.4.4.1, doit soutenir le CNAL afin de

s'assurer que la dimension genre soit correctement prise en compte tant au niveau des postes de décision qu'au niveau de leur curriculum de travail.

<u>Résultat 2 :</u> Réduction de l'afflux d'affaires et décongestion du système judiciaire, associée à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits

- **Le renforcement des acteurs de la chaîne pénale et des organisations de droits humains** : En partenariat avec l'Institution nationale des droits de l'homme, soit l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), le projet contribue à développer des outils qui seront servis à outiller les acteurs de la chaîne pénale et organisations de droits humains pour des réponses et accompagnements à la Violence basée sur le genre (VBG) plus efficaces et coordonnés à travers les régions ciblées.

  Dans le cadre de ce résultat, le projet continue de contribuer au renforcement de l'accès aux informations relatives aux services d'assistance légale. À travers des espaces d'exposition acquis lors du salon du droit organisé par le Cabinet Laurent et Associés et l'inauguration du bureau de médiation et de vulgarisation juridique de l'OPC, plus d'un millier de personnes ont reçus des brochures et affiches d'information sur les droits des détenues, le CNAL et l'accès aux services juridiques. Sur un plan individuel, la population est mieux informée sur les services juridiques existants dans leur communauté et de leurs droits à obtenir justice. Elle a aussi une meilleure compréhension de la violence de manière généralisée, la rendant ainsi plus attentive et réactive face aux actes de violence qui ont tendance à se normaliser dans les quartiers. Des outils d'orientation et d'information sur la manière et les procédés d'obtention de justice pour les cas de violences ont aussi été publiés et rendus disponibles à la population.

  Sur le plan collectif et communautaire, les acteurs de la chaîne pénale sont non seulement sensibilisés sur les droits des détenues mais ont reçu de nouvelles orientations sur un traitement efficace des cas de VBG. 137 personnes sont informées et sensibilisées sur les rôles du CNAL, des BAL et des droits des détenus, dont 54 dans la ville de Cayes (26 femmes et 28 hommes) et 83 à Port-au-Prince (47 femmes et 36 hommes). Ces sensibilisations ont été menées à travers des ateliers de concertation organisés dans les deux départements visés par le projet le 28 janvier dans le Sud et 26 février dans l'Ouest, réunissant les acteurs du système judiciaire (magistrats, doyens, juges, bureaux d'assistance juridique), les organisations de la société civile, les partenaires internationaux, la communauté LGBTQIA+ et les étudiants. Pour soutenir les activités, des matériels de communication ont été développés sur le rôle des BALS, du CNAL et sur la manière d'obtenir une assistance légale. Un dépliant a également été développé pour expliquer ce que c'est l'assistance juridique et les différentes formes de violence.

- Un guide spécifique de suivi et de traitement efficace de plaintes en matière de VBG est développé et disponible. Sa publication officielle sera précédée d'un atelier de validation avec les acteurs de la chaine pénale et des droits humains prévu courant le dernier trimestre de l'année. Ce guide est un outil pour mieux coordonner les réponses adressées aux femmes et aux filles victimes de violence au niveau national. Il décrit les procédures de mise en œuvre du traitement des réponses aux femmes. Les principaux utilisateurs du guide sont les acteurs de la chaîne pénales, les prestataires de services gouvernementaux ainsi que les organisations privées et communautaires. Entre autres, cela permettra de normaliser les mécanismes de protection et de traitement des cas de violence; améliorer la couverture et la qualité des services de protection des femmes victimes de violence (hébergement, soutien psycho-social, assistance médicale, soutien juridique, réinsertion économique, prévention et sensibilisation); renforcer la

coordination des interventions de protection dans le domaine de la VBG; renforcer et outiller les acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur suivi des cas de VBG sur le territoire.

Un module sur la stratégie de dépôt et de suivi des plaintes en matière de VBG est développé et disponible. Un atelier de validation est prévu courant le dernier trimestre de l'année avec les acteurs de la chaine pénale et de droits humains afin de le publier officiellement et le mettre disponible au public cible. Celui-ci est divisé en quatre (4) unités d'apprentissage comprenant i) Orientation ii) Droits humains, genre et VBG iii) Système de réponse à la VBG et iii) Acteurs de la chaîne pénale en réponse à la VBG. Chaque unité est subdivisée en sessions et des notes sont mises à disposition des formateurs sur les thèmes après chaque session à titre de référence. Ce module vient outiller les acteurs de la chaîne pénale, dont la PNH, dans l'accueil et le traitement des cas de VBG. Ces principaux objectifs sont de : i) Contribuer au renforcement des capacités techniques des agents de la justice dans le traitement des affaires de VBG ; ii) Favoriser des liens plus étroits entre l'OPC et les acteurs nationaux et internationaux dans la réponse aux VBG en mettant les informations appropriées à la disposition de ses cadres ; iii) Former une masse critique de professionnels des droits humains sur la manière de traiter les cas de VBG. L'OPC a confirmé que le développement de ce nouvel outil vient de faciliter le travail de ses cadres dans la prise en charge des femmes et des filles en matière de justice (VBG). Ce guide vient de compléter une section peu développée par le Manuel de Procédure des plaintes dans la mesure où il est spécifique aux cas de VBG.

- Des ateliers de présentation du Module de formation et du Guide spécifique de dépôt et de traitement de plaintes en matière de VBG sont réalisés : i) le Mercredi 19 mai 2021 avec 19 cadres de l'OPC (dont 8 femmes et 11 hommes des bureaux central et régional) afin qu'ils prennent connaissances de ces nouveaux outils et soient en mesure de les utiliser; et ii) : les mercredi 9 et vendredi 11 juin respectivement à Petit-Goâve (33 participants dont 17 femmes et 16 hommes) et aux Cayes (30 participants dont 13 femmes et 17 hommes) tous et toutes représentant(e) clés du système judiciaire et de la société. Les matériels suivants ont été distribués :
    - 40 fiches synthétiques du Guide de traitement des plaintes en cas de VBG
    - 40 Dépliants en créole et français sur la loi sur l'assistance légale (comment bénéficier le service des BALS)
    - 40 exemplaires de la loi sur l'assistance légale
- En ce qui concerne la cellule genre de la PNH, un protocole d'accord verbal (soutenu par une rencontre stratégique entre les parties et le partage des termes de collaboration) est en cours pour la prise en compte de la dimension genre, la prévention et le suivi des violences envers les femmes dans les élections, le traitement et le suivi des cas de violence basée sur le genre. Les résultats attendus de cette collaboration permettront de i) renforcer les connaissances et compétences techniques des agents de la PNH affectés aux cellules de VBG dans les commissariats des 4 départements cibles en matière de gestion et de suivi des cas de violence envers les femmes et les filles ; ii) renforcer les capacités opérationnelles du bureau de la coordination des affaires féminines et des questions de genre (formation du personnel sur le genre et des sujets de structuration interne ; développent de plan stratégique et de matériels de communication sur le genre, équipement de l'espace de travail etc.).

- En ce qui concerne le renforcement de la cellule genre du Parquet : deux rencontres de prise de contact ont été réalisées avec des responsables du parquet dont l'une au Karibe Convention Center le lundi 20 septembre 2021 avec le Commissaire en Chef du Gouvernement Me Frantz

Louis-Juste et l'autre le mercredi 22 septembre au restaurant Cocoyer avec le Substitut du Commissaire Me Néhémie Jean-Baptiste, point focal désigné par le Commissaire en chef pour les questions relatives au genre au niveau du parquet. Le 30 septembre 2021, une autre séance de travail préliminaire a été organisé avec le point focal genre Me Néhémie Jean-Baptiste, au local de l'ONG Parole & Action dans le but d'obtenir certaines informations de base devant servir à évaluer les capacités institutionnelles et opérationnelles du parquet à prendre en compte les situations et besoins sexo-spécifiques de ses différentes entités.

Ces rencontres de prises de contact et atelier de préparation sont suivis d'une série de trois (3) séances de travail sur la planification stratégique organisées les 7, 12 et 14 octobre à l'Hôtel Montana réunissant 5 représentants du parquet. Vu que la cellule genre du Parquet existe déjà, un audit-genre du Parquet a été réalisé afin d'évaluer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'institution à prendre en compte les situations et besoins sexo-spécifiques de ses différentes entités. La méthodologie retenue pour conduire le processus d'audit a consisté essentiellement en (i) une revue documentaire pour se familiariser avec le Parquet, ses mécanismes, procédures et instruments ; (ii) des entrevues auprès des acteurs, des cibles et des bénéficiaires. Le rapport d'audit-genre du Parquet est en train d'être finalisé. Au cours de deux séances de travail, un mini-atelier de planification stratégique a été réalisé avec les membres de la cellule genre du parquet. Ceci a permis de:

- revoir l'histoire, le parcours de la cellule et d'identifier les énoncés stratégiques (mission, vision, valeurs fondamentales, mandat)
- procéder à une analyse des parties prenantes, une analyse SWOT et à l'ébauche d'objectifs et de résultats escomptés.
- disposer d'un format de présentation pour le plan annuel (janvier-décembre 2022) pour la cellule avec : résultats escomptés, activités prévues, dates de réalisation, personnes responsables.
- A date, la cellule genre du Parquet dispose d'une ébauche de plan d'action annuel qui est en train d'être complété.

- Des actions pertinentes ont été réalisées en lien aux droits des enfants et des femmes :
  Le projet a soutenu la formation des acteurs de la chaîne pénale sur l'alternative à la détention et la déjudiciarisation et sur les droits politiques des femmes dans les élections et espaces décisionnels. Un nombre de 93 intervenants du secteur (Magistrats, policiers, travailleurs sociaux et avocats) ont pu bénéficier de cette formation. Vingt (20) personnes dont des acteurs de la chaîne pénale, des journalistes et des avocats ont acquis de nouvelles connaissances sur la violence basées sur le genre et la méthode de traitement des cas de VBG.
- L'assistance légale aux mineurs en prison, aux femmes en détention préventive prolongée et l'appui à la réinsertion des enfants libérés ont été fournie en partenariat avec l'organisations non gouvernementales : L'institut Mobile d'Éducation Démocratique (IMED). Des visites ont été effectuées au niveau des deux prisons (Cayes et Croix des Bouquets) au terme desquelles 153 femmes détenues ont été maintenues et 27 libérées.
- Une personne ressource continue d'accompagner la DAP en facilitant la coopération et les échanges avec ses partenaires techniques et financiers jusqu'en décembre 2021. Cette action est pertinente au fait que l'opérationnalisation du plan d'urgence COVID de la DAP a créé une nouvelle dynamique dans la nécessité d'établir une coordination efficace et efficiente afin de garantir de meilleures conditions de détention.
- En ce qui concerne la mise en œuvre de la base de données du CNAL :

- Le prototype de l'application a déjà été présenté et une première version SYSGAL 1.0.0.1 (Système de Gestion d'égale assistance) est en cours de test avec les équipes techniques du CNAL (Conseil National d'Assistance Légale) et des agences implémentatrices.
- Un premier manuel d'installation et de déploiement est déjà disponible.
- Des équipements destinés à l'utilisation de la base de données sont achetés bet en cours de dédouanement.

<u>Résultat 3 :</u> Le renforcement du secteur carcéral et de la justice dans la réponse à la COVID contribue à l'effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix

En termes de réalisations clés au niveau du résultat 3, les interventions suivantes ont été réalisées dans le but de renforcer les capacités de la Direction de l'Administration Pénitentiaire :

- **Appui au renforcement de la structure sanitaire dans les prisons** : 420 détenues et leurs enfants ont reçu 420 kits de santé avec divers articles d'hygiène. La distribution a été assurée par la DAP en présence de différents acteurs nationaux et internationaux dont le BINUH et l'UNICEF. Cette action vise à renforcer l'état de santé dans les prisons en réponse à la situation pandémique. C'est aussi en réponse à la réalité sanitaire dans les prisons constituée spécifiquement par la surpopulation. Cette initiative a été bien accueillie dans les prisons, du côté des détenus et du personnel administratif. Cette collaboration avec la DAP dans l'amélioration de la situation sanitaire dans les prisons contribuera grandement à renforcer la DAP dans son rôle de gestionnaire de prison ; renforcer le leadership du personnel pénitentiaire et renforcer la confiance des détenus dans les initiatives prises par l'administration publique pour améliorer leurs conditions de détention ;
- **Appui technique à la DAP pour la gestion des partenariats :** Une personne ressource, est actuellement disponible pour soutenir la DAP dans la gestion de ses partenariats. Cette action est pertinente par rapport au fait que le contexte de la covid-19 a considérablement augmenté l'impact que la pandémie sur les conditions de détention. L'opérationnalisation du plan d'urgence de la DAP a, entre autres, bousculé les agendas tout en créant de nouvelles dynamiques dans la nécessité d'établir une coordination efficace et efficiente. Cette personne ressource contribue à faciliter la coopération technique avec les services et unités de la DAP pour l'obtention d'une série de résultats à travers les accords de partenariat tels : l'harmonisation des activités des composantes du projet avec les différents acteurs de développement ; la facilitation des échanges avec les partenaires ainsi que le renforcement de la capacité institutionnelle de la DAP dans la coordination et la gestion des partenariats. Durant ces 6 derniers mois, en plus de la facilitation des actions sur le terrain, les efforts de la consultante se sont convergés dans la coordination des partenariats de la DAP avec différents acteurs tels Terres des hommes, IMED, BDHH etc.